
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 7

Votants: 7

Séance du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel PONCELET, Julien AMBERG, Romain WATRIN, David AMBERG, Jacqueline BIENAIME, Françoise FERY, Franck MARECO

Représentés:

Excuses: Valérie TOUSCH

Absents: Erika NANQUETTE, Joris SCHULZ, Steve SIMIONI

Secrétaire de séance: Françoise FERY

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 - DE 2025 002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PONCELET Michel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - DE 2025 003

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame FERY Françoise, Adjointe au Maire, présente le compte administratif 2024.

Le Maire ne préside pas et se retire lors du vote.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Michel PONCELET après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	26 477.93 €
	Réalisé :	22 519.20 €
	Reste à Réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	26 477.93 €
	Réalisé :	5701.97 €
	Reste à Réaliser :	00.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	103 383.00 €
	Réalisé :	63 748.31 €
	Reste à Réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	103 383.00 €
	Réalisé :	78 524.46 €
	Reste à Réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 18 179.16 €
Fonctionnement :	47 998.15 €
Résultat global :	29 818.99 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote à l'unanimité des membres présents, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Objet: VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 - DE 2025 004

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel PONCELET, Maire
Après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat CA 2023	virement à la SF	résultat de l'exercice 2024	restes à réaliser 2024	soldes des RAR	chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 1 361.93 €		- 16 817.23 €	0.00 €	0.00 €	- 18 179.16 €
Fonctionnement	34 583.93 €	1 361.93 €	14 776.15 €	0.00 €	0.00 €	47 998.15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en propriété couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/11/2024	47 998.15 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	18 179.16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001)	- 18 179.16 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	29 818.99 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Objet: VOTE DES SUBVENTION 2025 - DE 2025 005

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les subventions pour 2025 aux Associations telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Monsieur le Maire précise :

- que le vote sera effectué individuellement ;
- que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget Primitif 2025, à l'Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux Associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide l'attribution des subventions de fonctionnement pour 2025 aux Associations selon le tableau ci-dessous ;
- vote les subventions individuellement ;
- dit que les crédits sont inscrits en suffisance au Budget Primitif 2025, à l'Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux Associations.

SOUVENIR FRANCAIS	150 €	7 VOIX POUR
ADMR	100 €	7 VOIX POUR
ANCIENS COMBATTANTS DU TALOU	200 €	7 VOIX POUR
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ST EXUPERY	150 €	7 VOIX POUR
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ST EXUPERY	100 €	7 VOIX POUR
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE CHARNY	150 €	7 VOIX POUR
ACCA CHATTANCOURT	200 €	7 VOIX POUR
USEP ARC EN CIEL BRAS SUR MEUSE	100 €	7 VOIX POUR

Objet: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 - DE 2025 006

Monsieur AMBERG David donne pouvoir à Monsieur PONCELET Michel

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **31.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **15.00 %**
- Taxe d'habitation : **0.00 %**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **31.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **15.00 %**
- Taxe d'habitation : **0.00 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - DE 2025 007

Après avoir entendu l'exposé sur les propositions de crédits inscrits au Budget Primitif 2024,

	Budget Primitif 2025 en euros	report	budget total 2025 en euros
FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
011 - charges à caractère général	41 140.00		41 140.00
012- charges de personnel et frais assimilés	15 040.00		15 040.00
65 - autres charges de gestion courante	20 800.00		20 800.00
66 - charges financières	1 715.00		1 715.00
67- charges exceptionnelles	500.00		500.00
68 - dotations aux amortissements et aux provisions	200.00		200.00
014 - atténuations de produits	7 200.00		7 200.00
022 - dépenses imprévues			
023 - virement à la section d'investissement	6720.52		6720.52
TOTAL	93 315.52 €	0.00	93 315.52 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES			
002 - résultat reporté de fonctionnement	29 818.99		29 818.99
70 - produits de services, du domaine et ventes diverses	1 976.00		1 976.00
73 - impôts et taxes	25 251.00		25 251.00
74 - dotations, subventions et participations	32 627.00		32 627.00
75 - autres produits de gestion courante	23 000.00		23 000.00
77 - produits exceptionnels	500.00		500.00
TOTAL	113 172.99 €	0.00 €	113 172.99 €

INVESTISSEMENT - DEPENSES			
001 - résultat reporté d'investissement	18 179.16		18 179.16
16 - emprunts et dettes assimilés	20 587.00		20 587.00
20 - immobilisations incorporelles			
21 - immobilisations corporelles	4 062.51		4 062.51
23 - immobilisation en cours			
TOTAL	42 828.67 €	0.00 €	42 828.67 €
INVESTISSEMENT - RECETTES			
001 - résultat reporté d'investissement			
10 - dotations, fonds divers et réserves	6 389.99		6 389.99
1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	18 179.16		18 179.16
13 - subventions d'investissement reçues	11 004.00		11 004.00
16 - emprunts et dettes assimilés	535.00		535.00
021 - virement de la section de fonctionnement	6 720.52		6 720.52
TOTAL	42 828.67 €	0.00 €	42 828.67 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **VOTE** le budget primitif 2025 tel que présenté, par chapitres pour la section de fonctionnement et la section d'investissement ;
- et **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % dans chacune des deux sections pour l'exercice 2025.